

Rivedere la giustizia procedurale nelle attività di polizia: una rassegna narrativa degli aspetti concettuali e operativi

Revisiter la justice procédurale en contexte policier : une revue narrative de ses facettes conceptuelles et opérationnelles

Revisit procedural justice in the context of policing: a narrative review of its theoretical and operational aspects

*Véronique Chadillon-Farinacci**

Riassunto

L'articolo esamina la giustizia procedurale in criminologia, calandola in particolare nell'ambito delle attività svolte dalle forze di polizia. Questa nozione si scompone tipicamente in quattro concetti, rispetto, partecipazione dei cittadini, neutralità e affidabilità dei motivi. Tuttavia, la loro messa in pratica presenta numerose sfide concettuali, che rendono più complessa l'attività di predisposizione di strumenti di misurazione affidabili. Nel testo vengono avanzate proposte per migliorare le misurazioni, in particolare con riferimento al ricorso predominante ai questionari. Infatti, questi ultimi presentano numerosi inconvenienti che giustificano la necessità di ripensarli e, pertanto, vengono presentate alcune soluzioni per ottenere delle misurazioni più precise ed affidabili. In conclusione, l'articolo mette in luce la cruciale importanza della collaborazione delle forze dell'ordine nella ricerca. Il miglioramento delle misurazioni e la cooperazione delle forze di polizia sono indispensabili per approfondire la nostra comprensione della giustizia procedurale in tale ambito.

Résumé

Cet article explore la justice procédurale en criminologie, en particulier en contexte policier. Cette notion se décompose typiquement en quatre concepts, respect, participation citoyenne, neutralité, et fiabilité des motifs. Toutefois, leur mise en pratique présente plusieurs défis conceptuels. Ceux-ci complexifient la tâche de développer des outils de mesure fiables. Des suggestions visant à améliorer les mesures sont avancées, en particulier au regard du recours prédominant de questionnaires quantitatifs. Ces questionnaires comportent leur lot d'inconvénients qui justifient la nécessité de les repenser. Des solutions sont proposées pour obtenir des mesures plus précises et fiables. En conclusion, l'article met en avant l'importance cruciale de la collaboration des forces de l'ordre dans la recherche. L'amélioration des mesures et la coopération policière se révèlent indispensables pour approfondir notre compréhension de la justice procédurale dans le contexte policier.

Abstract

This article explores procedural justice in criminology, particularly in a police context. This concept typically breaks down into four components: respect, citizen participation, neutrality, and trustworthy motives. However, their practical implementation presents several conceptual challenges, complicating the task of developing reliable measurement tools. Suggestions aimed at improving these measures are put forth, particularly considering the prevalent use of quantitative questionnaires. These questionnaires come with their share of drawbacks, justifying the need for reevaluation. Solutions are proposed to obtain more precise and reliable measurements. In conclusion, the article underscores the crucial importance of collaboration between law enforcement agencies in research. Enhancing measurements and police cooperation are essential to deepen our understanding of procedural justice in the law enforcement context.

Key words: justice procédurale, respect, voix, neutralité, fiabilité des motifs, police, opérationnalisation.

* Professeure adjointe au Département de sociologie et de criminologie de l'Université de Moncton (Canada).

1. Introduction

Au cours des dernières décennies, et pour différentes raisons, chercheurs, gestionnaires des forces de police et militants se préoccupent des relations entre les forces de l'ordre et le public. Par exemple, plusieurs services de police à travers le monde ont adopté la philosophie de la police communautaire, mettant l'accent sur la mobilisation de la communauté en vue de prévenir la criminalité. L'adoption de ce modèle est propice à la création de perceptions positives des citoyens à l'égard de la police, favorisant ainsi la confiance et la satisfaction vis-à-vis des forces de l'ordre (Gill et al., 2014). La police communautaire trouve aussi des échos dans la notion de justice procédurale. Elle sert de toile de fond à des travaux sur la légitimité policière (Lind & Tyler, 1988). Ces questions gagnent en importance dans les revues internationales de criminologie, comme le révèle une récente étude de Farrington et al. (2022).

Les travaux fondateurs sur le concept de justice procédurale remontent à il y a plus de quarante ans. Thibaut et Walker (1975) ont défini la justice procédurale en contraste avec la justice distributive, mettant ainsi en évidence l'importance du contrôle du processus dans la manière dont la justice est perçue. Par la suite, des études en psychologie sociale se sont penchées sur l'influence de la justice procédurale dans la résolution des conflits, montrant son impact sur la relation avec les autorités (Lind & Tyler, 1988; Tyler, 1990). Une période considérable s'est écoulée depuis ces travaux fondateurs. Plusieurs chercheurs notent un nombre élevé de références aux travaux liés à la justice procédurale dans les citations de Google Scholar. Sur une période de quelques années, le nombre de références dépasse les 15 000 (Hagan & Hans, 2017 ; Tyler & Nobo, 2022).

Nous cherchons à comprendre ce qui a été retenu et ce qui ne fait pas consensus par les chercheurs, d'une part pour définir les dimensions de la justice procédurale, d'autre part, lorsqu'il agit de les mesurer. Il est pertinent d'analyser comment la justice procédurale en contexte policier a été prise en compte pour éclairer notre compréhension du sujet et de ses angles morts. Cet article vise à examiner la notion de justice procédurale dans le contexte policier au sein de la recherche criminologique. Plus précisément, nous ferons état de la façon dont cette justice est traitée dans des publications influentes en criminologie.

Le protocole méthodologique pour réaliser cette revue de littérature narrative comprend la sélection de 40 travaux empiriques influents sur la justice procédurale dans le contexte policier. Une recherche a d'abord été effectuée sur Google Scholar : les 20 études ayant le nombre le plus élevé de citations ont été extraites (sans critère de récurrence) et suivies des 20 études les plus citées en 2021, 2022 et 2023. Cette sélection rassemble donc une proportion non négligeable d'études récentes. Nous avons ensuite analysé comment les auteurs traitent le sujet de la justice procédurale dès la conceptualisation. Ces éléments ont été consignés dans une grille. De la même façon, nous avons examiné comment ces concepts ont été traduits en indicateurs ou en thèmes. Cette étape fait référence à l'opérationnalisation.

Nous présenterons donc les éléments constitutifs de la justice procédurale issus des travaux fondateurs ainsi que de ceux qui ont été développés par la suite. Ensuite, nous décomposons les principales composantes de ce type de justice, à savoir le respect, la voix, la neutralité et la fiabilité des motifs. Dans cette première phase, nous fournirons des exemples de mesures tout en identifiant leurs

lacunes par rapport aux concepts initiaux qu'elles sont censées mesurer. Dans une deuxième phase, nous examinons comment les lacunes issues de l'opérationnalisation s'ajoutent aux défis conceptuels. Nous concluons par des propositions d'améliorations, tout en esquissant des pistes pour les futures études sur ce sujet.

2. Saisir les composantes de la justice procédurale : des angles morts en vue

Dans l'ouvrage « Procedural justice: A psychological analysis », les auteurs présentent leurs travaux sur l'impact distinct du processus et de la décision du tiers dans la résolution de conflit (Thibaut & Walker, 1975). L'une des principales découvertes qui ouvrira un champ de recherche pour des décennies est l'idée selon laquelle le contrôle du processus contribue à la perception de justice, car celle-ci est associée à la satisfaction des résultats. Des travaux subséquents en psychologie sociale indiquent que la perception de justice procédurale joue un rôle important dans la résolution des conflits et de leurs résultats dans divers contextes (Lind & Tyler, 1988). De plus, les personnes qui estiment avoir été traitées avec équité conservent une attitude positive à l'égard des autorités, même en cas de résultats défavorables. Cette perspective suggère que des procédures considérées justes renforcent la perception d'appartenance au groupe et renforcent la légitimité de l'obéissance envers l'autorité.

La distinction entre la qualité du traitement et la qualité de la décision d'une autorité sont des concepts fondamentaux au sein des travaux théoriques sur la justice procédurale (Blader & Tyler, 2003). La qualité du traitement se réfère à l'ambiance d'une situation perçue par une personne en interaction avec les forces de l'ordre en fonction

de son expérience subjective. Quant à la qualité de la décision, elle concerne les aspects du processus décisionnel qui influencent l'évaluation du citoyen de ce même processus. Les qualités du traitement et de la décision sont typiquement décomposées en quatre « ingrédients » principaux : le respect, la voix, la neutralité et la perception de fiabilité des motifs de l'autorité. Cette section examine ces ingrédients en mettant de l'avant leurs éléments constitutifs. Une des difficultés de cet exercice réside dans le fait que certaines composantes sont mieux définies que d'autres, apportant ainsi d'un côté plus de nuances, de l'autre de la confusion. Nous illustrons ces dimensions en fournissant des exemples de mesures.

2.1. Respecter les personnes et leurs droits : pilier premier de la justice procédurale.

Le respect implique que les autorités traitent les individus avec considération et politesse tout en respectant leurs droits (Mazerolle et al., 2014; Tyler et al., 2015). En ce sens, respecter son interlocuteur comprend le fait de préserver sa dignité (Jones & Thomas, 2019). C'est pourquoi agir de manière respectueuse est synonyme de se comporter professionnellement (Goodman-Delahunty, 2010; Morgan, 2021). Conformément au modèle des valeurs de groupe, un comportement irrespectueux de la part d'un policier donne l'impression à son destinataire que celui-ci n'est pas considéré comme un membre valorisé de la société. En contraste, un traitement empreint de respect apaise les individus en leur signifiant que les autorités sont attentives. En ce sens, le respect joue un rôle d'une part dans la qualité du traitement interpersonnel (Tyler, 1990 ; Tyler et al., 2015), d'autre part dans la notion même de justice procédurale (Lind & Tyler, 1988).

La composante du respect est moins sujette à être source de confusion, car sa mesure se confond peu

avec les trois autres facettes de la justice procédurale. De plus, plusieurs marques de respect sont observables par des propos ou des comportements. Lorsqu'elles s'appuient sur des formules de politesse, l'accent est mis sur le choix des mots. Quand les policiers rencontrent des membres du public, les agents peuvent utiliser des termes formels comme « monsieur » ou « madame », se référer au nom du citoyen, ou utiliser son prénom s'ils le connaissent. Les mêmes principes s'appliquent à la conclusion de l'interaction. Les agents peuvent faire preuve de politesse en utilisant des expressions comme « s'il-vous-plaît » (Worden & McLean, 2017). Toutefois, il est possible de faire preuve d'irrespect en utilisant une formule de politesse de manière sarcastique. En outre, si le comportement du policier est perçu comme manquant de respect dès le départ par son interlocuteur, l'emploi de formules de politesse pourrait ne pas sembler sincère. D'autres comportements indiquent le respect et son opposé : les gestes joviaux et les remarques amicales sont des signes de respect, tandis que le fait d'interrompre son interlocuteur est un signe d'irrespect (Terpstra & Van Wijck, 2023). Serrer la main du citoyen et lui tenir la porte, selon le contexte, représentent d'autres exemples de comportements qui témoignent de respect envers les membres du public (Weisburd et al., 2022). Toutefois, ces formules de politesse ne garantissent pas le respect des droits des membres du public avec qui un policier interagirait. Par ailleurs, dans les questionnaires, les mesures du respect ne donnent peu voire pas d'information sur les comportements des policiers. Les propositions laissent place à la subjectivité des participants sans préciser les critères qui guident cette subjectivité. À titre d'exemple, des énoncés comme « La police traite les gens avec respect »

(Jackson et al., 2023) et « La police respecte les droits des personnes » (Cherney & Murphy, 2013) ne tiennent pas compte de ce qui permet aux répondants de juger si la police les traite avec respect ou respecte leurs droits.

2.2. Prendre la parole : être écouté ou entendu ?

La voix (voice en anglais) ou la prise de parole se réfère à la possibilité aux individus de se faire entendre (Tyler et al., 2015). Par exemple, le fait de partager sa version des événements lors des interactions avec la police est en adéquation avec un traitement juste sur le plan procédural. La prise de parole inclut les situations où l'avis du public est écouté et pris en considération dans la décision policière (Goodman-Delahunty, 2010; Tyler, 2007). C'est pourquoi cette composante est parfois désignée sous le terme de « participation » – même si ce sont les agents de police qui déterminent la suite des choses. Ainsi, la police agit de manière juste sur le plan procédural lorsque les agents demandent aux citoyens de leur raconter ce qui s'est passé, d'expliquer leurs actions, de poser des questions ou de préciser ce qu'ils attendent de la police, mais aussi lorsque les agents écoutent les citoyens et qu'ils leur indiquent qu'ils prennent en considération leurs points de vue (Worden & McLean, 2017). La voix est active lorsqu'elle implique les personnes dans le processus de prise de décision. En revanche, la voix est passive lorsqu'elle se contente d'exprimer un point de vue sans que ce point de vue n'influence la suite des choses. Cette distinction est importante, car une voix passive influence la qualité du traitement, tandis qu'une voix active se rapporte à la qualité de la décision.

Dans les études empiriques, l'implication de la voix dans la prise de décision n'est typiquement pas explicite dans les outils de mesure. Par exemple, la question « Dans quelle mesure êtes-vous d'accord

que la police donne aux gens l'opportunité d'exprimer leurs opinions avant que les décisions ne soient prises ? » (Murphy et al., 2022 ; Oliveira et al., 2020) assume par la temporalité que l'expression des personnes contribue à la prise de décision. La question ne précise pas comment la voix des personnes a été prise en compte. Autre exemple : dans une étude ayant interrogé 638 policiers croates sur leur propension à mettre en œuvre la composante de la voix, la proposition « J'essaie d'écouter les suggestions des citoyens concernant les problèmes à résoudre » opérationnalise une voix passive. Cependant, cette étude propose une manière de prendre en compte l'avis des citoyens à travers la résolution de problème : « Je trouve du temps pour écouter les suggestions des citoyens concernant les améliorations en matière de sécurité et de conditions de vie » (Peacock et al., 2023). La dualité entre la voix active et la voix passive évoque des préoccupations de risques d'une utilisation instrumentalisée de la « prise de parole ». À partir de 22 entretiens qualitatifs avec des policiers britanniques, des chercheurs se sont penchés sur la complexité des dynamiques de pouvoir dans leurs interactions avec le public. Certains policiers décrivent la « prise de parole » comme un moyen de gérer les résistances du public (Radburn et al., 2022). D'un côté, l'expression de l'avis des citoyens peut être interprétée comme une forme de transparence de la part des forces de l'ordre. De l'autre, on en sait peu sur leur prise en compte de ces avis dans les décisions des policiers. La question se pose : que subsiste-t-il de la « voix/participation » sur le plan procédural lorsqu'on omet sa composante active ?

2.3. Faire preuve d'impartialité : équilibre entre faits et confiance

La neutralité est liée à l'impartialité ; les membres du public doivent percevoir que les policiers sont

objectifs lorsqu'ils prennent des décisions. Cette composante se caractérise par une prise de décisions policières dépourvue basée sur des faits (Goodman-Delahunty, 2010; Tyler, 2007). Dans un questionnaire, l'évitement de décisions basées sur des biais peut être formulé ainsi : « Dans quelle mesure êtes-vous d'accord que la police prend des décisions en se basant sur des faits, et non sur leurs préjugés personnels ou leurs opinions (Oliveira et al., 2020) ? » De plus, un policier qui respecte les lois et les procédures de façon constante est aussi en harmonie avec un comportement perçu comme neutre (Terpstra & Van Wijck, 2023). La neutralité exige donc la cohérence à travers les personnes dans le temps, c'est-à-dire un traitement égal pour tous et les mêmes procédures suivies à chaque fois (Skogan et al., 2015 ; Tyler, 2003). Notons qu'il demeure tout de même assez ardu pour les gens d'évaluer cela à partir d'une interaction.

Enfin, faire preuve de transparence en fournissant des explications sur la manière dont les décisions sont prises contribue également à l'impression que les policiers sont impartiaux (Tyler et al., 2015). Certaines études empiriques ajoutent à leur questionnaire des propositions concernant des explications de la part du policier vis-à-vis les raisons de ses actions (Skogan et al., 2015 ; Weisburd et al., 2022). Par exemple, dans une étude basée sur des observations sociales systématiques réalisées lors de contrôles routiers dans deux villes néerlandaises, les questions suivantes évaluent dans quelle mesure le comportement de la police communique l'impartialité de ses décisions : L'agent a-t-il expliqué pourquoi la police était intervenue dans la situation ? L'agent a-t-il expliqué pourquoi il avait choisi de résoudre la situation de la manière dont il l'a fait ? L'agent a-t-il expliqué au citoyen les raisons derrière les actions de la police lors de

l'interaction ou de sa résolution (c'est-à-dire, non seulement en décrivant, mais en expliquant/justifiant les actions/la résolution)? (Terpstra & Van Wijck, 2023). Ces explications permettent aux citoyens de reconnaître la neutralité des actions privilégiées. Or, souligner l'importance d'offrir des explications est généralement lié à l'idée d'être considéré comme digne de confiance (voir dans Mazerolle, Bennett, et al., 2013). Ce chevauchement conceptuel peut être source de confusion. Par exemple, dans une étude où des opérations de dépistage de l'alcoolémie étaient assignées à une condition expérimentale, pour illustrer la neutralité, les agents de police expliquaient aux conducteurs que les contrôles d'alcoolémie étaient effectués aléatoirement dans le but de réduire les accidents de la route liés à l'alcool (Murphy & Mazerolle, 2018). Cette condition s'appuie donc sur la capacité des agents à communiquer l'impartialité de l'intervention.

2.4. Établir la fiabilité des motifs : centrée sur l'inférence

Si le public perçoit qu'un policier agit dans l'intérêt du public (Barkworth & Murphy, 2015) et qu'il tient compte de ses besoins et préoccupations (Worden & McLean, 2017), ce policier sera considéré comme étant fiable et digne de confiance. Cette composante repose sur une inférence des motivations du policier. Cette inférence est réalisée par le citoyen. Dans un questionnaire, les énoncés qui suggèrent que les policiers se soucient des individus et de leurs préoccupations contribuent à cette inférence, par exemple « La police se soucie des gens » et « La police prend en compte les besoins et les préoccupations des personnes avec lesquelles elle traite » (Murphy et al., 2022). Il s'agit d'un élément partagé avec la composante antérieure, à savoir la neutralité. C'est pourquoi être fiable ou avoir des

intentions dignes de confiance (trustworthy motives en anglais) comprend également le fait d'expliquer ses décisions, les justifier et rendre compte de ses actions lorsque les besoins ou les préoccupations du citoyen ne peuvent pas être satisfaits, ce qui permet aux citoyens de conclure qu'il est digne de confiance. Par conséquent, une partie de cette composante repose d'une part sur la capacité de l'agent à communiquer qu'il a l'intérêt d'une personne à l'esprit (Murphy et al., 2022 ; Tyler et al., 2015). D'autre part, elle implique une reddition de compte (Peacock et al., 2023).

Les critères permettant d'inférer des motifs fiables ne font pas consensus. Dans certaines études, le niveau de confiance du public envers la police constitue des variables distinctes de la justice procédurale (Bolger et al., 2021). Ce choix méthodologique est justifié par la différence notable entre le niveau de confiance envers la police et l'évaluation de la fiabilité des motifs. D'autres auteurs amalgament des notions de respect et de prise de décision neutre, transparente et pour laquelle on peut être tenu responsable (Oliveira et al., 2020). Comme mentionné précédemment, la neutralité et le fait d'être considéré comme digne de confiance semblent être très liés. Il est donc difficile de les dissocier conceptuellement.

En somme, nous avons examiné les principales composantes fondamentales de la justice procédurale. Le respect, en particulier, émerge comme l'un de ses piliers centraux. Les autres composantes de la justice procédurale, à savoir la voix, la neutralité et la fiabilité des motifs des agents, présentent des défis conceptuels et méthodologiques. La voix concerne la possibilité pour les individus de faire entendre leur point de vue que ce point de vue soit actif ou passif. La neutralité implique que les policiers prennent des

décisions basées sur des faits objectifs, mais cette composante s'amalgame avec la fiabilité des motifs des agents. Dans ces deux cas, elles reposent sur une inférence réalisée par le public. Bien que les principales composantes de la justice procédurale soient riches en nuances, leurs subtilités ne sont souvent pas reflétées dans les mesures couramment utilisées. Les observations formulées dans cette section ouvrent la voie à d'autres réflexions sur les composantes individuelles de la justice procédurale et ses mesures.

3. Réfléchir les composantes de la justice procédurale : un dialogue en continu

Plus étudiée à partir des années 1970 (Thibaut & Walker, 1975), la justice procédurale est aujourd'hui centrale à de nombreux questionnaires évaluant la satisfaction et la confiance du public envers la police au sein de la population générale ainsi que pour des sous-populations comme les consommateurs de drogues (Alderson, 2017) et les victimes de crime (Murphy & Barkworth, 2014; Myhill & Bradford, 2012). Ces études documentent la manière dont la justice procédurale joue un rôle dans la façon dont le public perçoit la police (Bradford et al., 2009; Gau, 2010; Skogan, 2006). Cependant, plusieurs d'entre elles présentent certaines lacunes qui restreignent la production de connaissances ou qui en limitent la portée et la validité. Ces lacunes englobent plusieurs aspects, notamment le fait que les devis de recherche sont principalement quantitatifs et qu'ils ne tiennent pas compte du fait que les personnes ont eu au moins un contact avec un policier et que ce contact soit suffisamment récent pour qu'ils puissent le remémorer facilement, qu'il ne recourt pas systématiquement à des outils appropriés ou validés, etc. Nous suggérons des

pistes pour résoudre ces problèmes ou contribuer à une conversation scientifique constructive.

3.1. Repenser les méthodes d'évaluation de la justice procédurale dans les études policières

Plusieurs auteurs reconnaissent que l'attention accordée à la justice procédurale est déséquilibrée en faveur des approches quantitatives, en particulier à travers le recours à des questionnaires et d'échelles. Par exemple, la méta-analyse de Bolger et ses collègues (2021) répertorie 53 études impliquant des questionnaires. Celles-ci opérationnalisent la justice procédurale à l'aide d'échelles dont le nombre d'items varie de 2 à 20. L'usage répandu de ces échelles pose en lui-même plusieurs problèmes liés à la conceptualisation. D'abord, le recours aux échelles ne permet pas de rendre compte de la façon dont le public évalue son traitement par la police : les membres du public évaluent ce qui est juste sur le plan procédural en fonction de ce qu'ils peuvent observer dans leur interaction avec les policiers (Tyler, 2004). Ce processus est influencé par la propension des citoyens à inférer la qualité du traitement ou de la décision à partir de leurs observations (Gau, 2015). Ceci remet en question l'utilisation de questionnaires à grande échelle, en particulier ceux qui ne vérifient pas que les participants aient réellement eu un contact avec la police. Certains auteurs choisissent de distinguer la justice procédurale générale de la justice procédurale spécifique pour cette raison (Gau, 2014 ; Mazerolle, Antrobus, et al., 2013). Dans ce cas, la justice procédurale spécifique se rapporte à la mesure d'une interaction particulière tirée d'un scénario issu d'un devis de recherche randomisé. L'évaluation peut aussi reposer sur des observations effectuées en suivant un protocole d'observation systématique (Jonathan-Zamir et al., 2015 ; Terpstra & Van Wijck, 2023) ou sur des scénarios où on fait passer

un sondage aux citoyens immédiatement après (Mazerolle, Antrobus, et al., 2013; Pósch et al., 2021; Weisburd et al., 2022). Or, dans ces cas de figure, les chercheurs dépendent de la collaboration des services de police, ce qui n'est pas toujours facile à obtenir. Les observations systématiques et les questionnaires réalisés immédiatement après une interaction avec un policier permettent l'obtention de mesures plus précises, car les impressions des membres du public sont fraîches dans leur mémoire.

Le recours aux questionnaires à grande échelle pour mesurer la justice procédurale pose un autre problème : celui de la compréhension des éléments par les personnes qui y répondent. Une analyse de consistance interne ne permet pas de déterminer si les répondants comprennent de la même manière les items. Elle évalue plutôt dans quelle mesure les items sont corrélés les uns aux autres. La compréhension ou l'interprétation des items par les répondants n'est peu voire pas abordée dans la majorité des études sur la justice procédurale en contexte policier. Considérant que plusieurs études s'appuient sur des propositions générales qui laissent place à une interprétation variable, cette interprétation peut être altérée par des facteurs externes comme les expériences antérieures avec les forces de l'ordre. Par exemple, une personne ayant été victime d'un usage excessif de la force ne percevra pas la notion de « respect » de la même manière qu'une personne ayant eu un contact avec un policier dans le cadre d'un accident de voiture. Une étude rapporte l'intérêt de reformuler des éléments du questionnaire : un peu moins des trois quarts des participants les avaient bien compris (Watson et al., 2010). À l'aide de leur rétroaction, les chercheurs ont pu modifier la formulation des questions moins bien comprises. Cette notion de

validation de la compréhension des répondants à l'égard des items, notion pertinente quand les items sont formulés de façon générale, n'est peu voire pas prise en compte dans la plupart des études. Cependant, un retour qualitatif permet de réévaluer d'une part la clarté des questions, d'autre part la manière dont elles sont interprétées.

3.2. Examiner les contextes et la pondération des composantes

Une deuxième remarque générale concerne le nombre d'items variables pour mesurer la justice procédurale. Ce nombre variable soulève des questions quant à la pondération des facettes d'un traitement considéré juste sur le plan procédural. Dans une méta-analyse récente (Bolger et al., 2021), lorsque l'on examine quelles composantes de la justice procédurale sont mesurées, la composante du respect est la plus largement étudiée, avec 23 échelles, suivies par la voix, qui en compte 10 sur les 53 études où la justice procédurale est mesurée par des questionnaires. Les deux autres composantes sont évaluées par 6 échelles chacune. La pondération des composantes dans les questionnaires pourrait varier en fonction des types de contact avec la police, par exemple. Une étude réalisée par des chercheurs américains révèle que les différentes composantes de la justice procédurale ont un pouvoir explicatif variable sur la satisfaction selon différents types d'incidents (Rosenbaum et al., 2015). Par exemple, lorsqu'il s'agit de contrôles routiers, plusieurs facteurs contribuent positivement à la satisfaction des individus, bien que leur impact soit de faible à modéré. La qualité du traitement ($\beta = 0,368$), la qualité de la décision ($\beta = 0,211$) et la communication d'informations ($\beta = 0,254$) sont tous des éléments explicatifs. Lorsqu'il s'agit de signaler un crime, la pondération de ces trois éléments pour expliquer la satisfaction est

différente. Celle-ci est fortement influencée par la qualité du traitement ($\beta = 0,663$), ainsi que dans une moindre mesure par la qualité de l'information fournie ($\beta = 0,153$). La qualité de la décision dans le processus n'a pas une signification statistique significative. Ces résultats suggèrent qu'il serait pertinent d'examiner la manière dont les composantes de respect, d'écoute, de neutralité et de fiabilité des motifs sont pondérées en fonction de diverses situations. Plusieurs chercheurs utilisent des pondérations variables, parfois sans prendre en compte le contexte spécifique. Par exemple, les attentes envers la police d'une victime d'agression sexuelle sont probablement différentes de celles d'une personne signalant un vol ou d'une personne qui n'a jamais eu de contacts avec les forces de l'ordre. Les facteurs situationnels et spécifiques aux personnes pouvant influencer la manière dont les individus perçoivent les événements ont été soulevés par d'autres chercheurs (Murphy & McPherson, 2022).

4. Conclusion

L'étude de la justice procédurale en contexte policier se concentre sur la manière dont la police interagit avec le public, ainsi que sur la manière dont les caractéristiques de ces interactions façonnent les perceptions du public vis-à-vis la police. Dans cette optique, la justice procédurale constitue un prérequis fondamental pour que les citoyens aient confiance en la police et la perçoivent comme légitime. Nous avons présenté quatre principales composantes de la justice procédurale de façon à les définir, à identifier leurs zones de chevauchement ainsi qu'à reconnaître les défis méthodologiques qu'elles génèrent. Cet exercice permet de se distancer des mesures qui ne correspondraient plus ou moins à la théorie. Cependant, les études

actuelles présentent des lacunes, notamment une surutilisation de questionnaires quantitatifs qui ne tiennent pas compte de la récence des contacts entre les membres du public et la police. De plus, les questionnaires ne captent pas de manière adéquate l'évaluation de la justice procédurale par le public, car celle-ci dépend de leurs interactions réelles avec les policiers. Il est suggéré d'utiliser des méthodes plus précises telles que les observations systématiques ou les enquêtes menées immédiatement après une interaction avec la police pour obtenir des mesures plus fiables. De plus, la compréhension et l'interprétation des questions posées dans les questionnaires sont peu abordées par les chercheurs. Il est recommandé de valider la compréhension des répondants pour améliorer la clarté des questions et la qualité des outils utilisés. Enfin, le poids attribué aux différents aspects de la justice procédurale dans les questionnaires pose problème, car il peut varier en fonction des situations. Il est suggéré de prendre en compte les contextes spécifiques et les attentes du public lors de la conception des questionnaires pour obtenir des évaluations plus nuancées.

Une observation paradoxale à noter est qu'il existe une abondance d'études sur la justice procédurale en contexte policier, cependant, un déficit persiste en ce qui concerne la recherche requise pour la réalisation de méta-analyses robustes (Bolger et al., 2021). Cela suggère qu'il est approprié de se questionner sur l'amélioration des mesures et des devis. Par ailleurs, la qualité des études sur la justice procédurale en contexte policier, considérant l'emphasis de l'inférence réalisée par les membres du public vis-à-vis une interaction avec la police, dépend de la collaboration et de la coopération des services de police. L'étude de la justice procédurale revient à se pencher sur la manière dont les policiers

traitent les individus et sur la façon dont ce traitement influence les perceptions des individus à l'égard des policiers. Plusieurs questions ne peuvent être pleinement abordées sans l'implication active des organisations policières dans le dialogue scientifique. D'une part, cette implication est nécessaire pour produire des connaissances de meilleure qualité, et d'autre part, elle est essentielle pour que la société puisse en bénéficier.

Bibliographie.

- Akinlabi, O. M. (2017). Young people, procedural justice and police legitimacy in Nigeria. *Policing and Society*, 27(4), 419-438. <https://doi.org/10.1080/10439463.2015.1077836>
- Alderson, M. (2017). *Procedural Justice and Police Encounters with Homeless Injecting Drug Users*. California State University, Long Beach.
- Barkworth, J. M., & Murphy, K. (2015). Procedural justice policing and citizen compliance behaviour: The importance of emotion. *Psychology, crime & law*, 21(3), 254-273.
- Blader, S. L., & Tyler, T. R. (2003). A four-component model of procedural justice: Defining the meaning of a "fair" process. *Personality and social psychology bulletin*, 29(6), 747-758.
- Bolger, M. A., Lytle, D. J., & Bolger, P. C. (2021). What matters in citizen satisfaction with police: A meta-analysis. *Journal of Criminal Justice*, 72, 101760. <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2020.101760>
- Bradford, B., Jackson, J., & Stanko, E. A. (2009). Contact and confidence: Revisiting the impact of public encounters with the police. *Policing and Society*, 19(1), 20-46. <https://doi.org/10.1080/10439460802457594>
- Cao, L., Frank, J., & Cullen, F. T. (1996). Race, community context and confidence in the police. *American journal of police*, 15(1), 3-22.
- Cherney, A., & Murphy, K. (2013). Policing terrorism with procedural justice: The role of police legitimacy and law legitimacy. *Australian & New Zealand Journal of Criminology*, 46(3), 403-421. <https://doi.org/10.1177/0004865813485072>
- Farrington, D. P., Cohn, E. G., & Skinner, G. C. (2022). Changes in the most cited scholars in five international journals between 2006 and 2020. *Asian Journal of Criminology*, 17(2), 193-212.
- Gau, J. M. (2010). A longitudinal analysis of citizens' attitudes about police. *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, 33(2), 236-252. <https://doi.org/10.1108/13639511011044867>
- Gau, J. M. (2014). Procedural Justice and Police Legitimacy: A Test of Measurement and Structure. *American Journal of Criminal Justice*, 39(2), 187-205. <https://doi.org/10.1007/s12103-013-9220-8>
- Gau, J. M. (2015). Procedural justice, police legitimacy, and legal cynicism: A test for mediation effects. *Police Practice and Research*, 16(5), 402-415. <https://doi.org/10.1080/15614263.2014.927766>
- Gill, C., Weisburd, D., Telep, C. W., Vitter, Z., & Bennett, T. (2014). Community-oriented policing to reduce crime, disorder and fear and increase satisfaction and legitimacy among citizens: A systematic review. *Journal of Experimental Criminology*, 10(4), 399-428. <https://doi.org/10.1007/s11292-014-9210-y>
- Goodman-Delahunty, J. (2010). Four Ingredients: New Recipes for Procedural Justice in Australian Policing. *Policing*, 4(4), 403-410. <https://doi.org/10.1093/policing/paq041>
- Hagan, J., & Hans, V. P. (2017). Procedural Justice Theory and Public Policy: An Exchange. *Annual Review of Law and Social Science*, 13(1), 1-3. <https://doi.org/10.1146/annurev-lawsocsci-121416-011426>
- Jackson, J., Bradford, B., Giacomantonio, C., & Mugford, R. (2023). Developing core national indicators of public attitudes towards the police in Canada. *Policing and Society*, 33(3), 276-295. <https://doi.org/10.1080/10439463.2022.2102757>
- Jonathan-Zamir, T., Mastrofski, S. D., & Moyal, S. (2015). Measuring procedural justice in police-citizen encounters. *Justice quarterly*, 32(5), 845-871.
- Jones, L. B., & Thomas, S. D. (2019). A pilot study exploring mental health consumers' experiences with the police. *Psychiatry, psychology and law*, 26(2), 235-251.
- Lind, E. A., & Tyler, T. R. (1988). *The Social Psychology of Procedural Justice*. Springer US. <https://doi.org/10.1007/978-1-4899-2115-4>
- Mazerolle, L., Antrobus, E., Bennett, S., & Tyler, T. R. (2013). Shaping Citizen Perceptions of Police Legitimacy: A Randomized Field Trial of Procedural Justice: Shaping Citizen

Perceptions of Police. *Criminology*, 51(1), 33-63.
<https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.2012.00289.x>

- Mazerolle, L., Bennett, S., Davis, J., Sargeant, E., & Manning, M. (2013). Procedural justice and police legitimacy: A systematic review of the research evidence. *Journal of Experimental Criminology*, 9(3), 245-274.
<https://doi.org/10.1007/s11292-013-9175-2>
- Mazerolle, L., Sargeant, E., Cherney, A., Bennett, S., Murphy, K., Antrobus, E., & Martin, P. (2014). *Procedural Justice and Legitimacy in Policing*. Springer.
- Morgan, M. (2021). Police responses to persons with mental illness: The policy and procedures manual of one Australian police agency and 'procedural justice policy'. *Social sciences*, 10(2), 42.
- Murphy, K., & Barkworth, J. (2014). Victim Willingness to Report Crime to Police: Does Procedural Justice or Outcome Matter Most? *Victims & Offenders*, 9(2), 178-204.
<https://doi.org/10.1080/15564886.2013.872744>
- Murphy, K., Bradford, B., Sargeant, E., & Cherney, A. (2022). Building Immigrants' Solidarity with Police: Procedural Justice, Identity and Immigrants' Willingness to Cooperate with Police. *The British Journal of Criminology*, 62(2), 299-319.
<https://doi.org/10.1093/bjc/azab052>
- Murphy, K., & McPherson, B. (2022). Fostering Trust in Police in a Stigmatized Community: When Does Procedural Justice and Police Effectiveness Matter Most to Muslims? *International Criminology*, 2(4), 317-331.
<https://doi.org/10.1007/s43576-021-00040-z>
- Myhill, A., & Bradford, B. (2012). Can police enhance public confidence by improving quality of service? Results from two surveys in England and Wales. *Policing and Society*, 22(4), 397-425.
<https://doi.org/10.1080/10439463.2011.641551>
- Oliveira, T. R., Jackson, J., Murphy, K., & Bradford, B. (2020). Are Trustworthiness and Legitimacy 'Hard to Win, Easy to Lose'? A Longitudinal Test of the Asymmetry Thesis of Police-Citizen Contact. *Journal of Quantitative Criminology*.
<https://doi.org/10.1007/s10940-020-09478-2>
- Peacock, R. P., Ivkovich, S. K., Van Craen, M., Mraović, I. C., Borovec, K., & Prpić, M. (2023). External Procedural Justice: Do Just Supervisors Shape Officer Trust and Willingness to Take the Initiative with the Public? *International Criminal Justice Review*, 33(2), 109-128.
<https://doi.org/10.1177/1057567721996790>
- Pina-Sánchez, J., & Brunton-Smith, I. (2020). Reassessing the relationship between procedural justice and police legitimacy. *Law and Human Behavior*, 44(5), 377.
- Pósch, K., Jackson, J., Bradford, B., & Macqueen, S. (2021). "Truly free consent"? Clarifying the nature of police legitimacy using causal mediation analysis. *Journal of Experimental Criminology*, 17(4), 563-595.
<https://doi.org/10.1007/s11292-020-09426-x>
- Radburn, M., Savigar-Shaw, L., Stott, C., Tallent, D., & Kyprianides, A. (2022). How do police officers talk about their encounters with 'the public'? Group interaction, procedural justice and officer constructions of policing identities. *Criminology & Criminal Justice*, 22(1), 59-77.
<https://doi.org/10.1177/1748895820933912>
- Rosenbaum, D. P., Lawrence, D. S., Hartnett, S. M., McDevitt, J., & Posick, C. (2015). Measuring procedural justice and legitimacy at the local level: The police-community interaction survey. *Journal of Experimental Criminology*, 11(3), 335-366.
<https://doi.org/10.1007/s11292-015-9228-9>
- Skogan, W. G. (2006). Asymmetry in the Impact of Encounters with Police. *Policing and Society*, 16(2), 99-126.
<https://doi.org/10.1080/10439460600662098>
- Skogan, W. G., Van Craen, M., & Hennessy, C. (2015). Training police for procedural justice. *Journal of Experimental Criminology*, 11(3), 319-334.
<https://doi.org/10.1007/s11292-014-9223-6>
- Terpstra, B. L., & Van Wijck, P. W. (2023). The Influence of Police Treatment and Decision-making on Perceptions of Procedural Justice: A Field Study. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 60(3), 344-377.
<https://doi.org/10.1177/00224278211030968>
- Thibaut, J. W., & Walker, L. (1975). *Procedural justice: A psychological analysis*. Erlbaum.
- Tyler, T. R. (1990). *Justice, self-interest, and the legitimacy of legal and political authority*. Dans *Beyond self-interest* (p. 171-179). University of Chicago Press.
- Tyler, T. R. (2003). Procedural Justice, Legitimacy, and the Effective Rule of Law. *Crime and Justice*, 30, 283-357.
<https://www.jstor.org/stable/1147701>
- Tyler, T. R. (2004). Enhancing Police Legitimacy. *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 593(1),

84-99.

<https://doi.org/10.1177/0002716203262627>

- Tyler, T. R. (2007). Procedural justice and the courts. *Court Review: The Journal of the American Judges Association*, 44(1-2), 26-31.
- Tyler, T. R., Goff, P. A., & MacCoun, R. J. (2015). The impact of psychological science on policing in the United States: Procedural justice, legitimacy, and effective law enforcement. *Psychological science in the public interest*, 16(3), 75-109.
- Tyler, T. R., & Lind, E. A. (1992). A relational model of authority in groups. Dans *Advances in experimental social psychology* (Vol. 25, p. 115-191). Elsevier.
<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S006526010860283X>
- Tyler, T. R., & Nobo, C. (2022). *Legitimacy-based policing and the promotion of community vitality*. Cambridge University Press.
- Watson, A. C., Angell, B., Vidalon, T., & Davis, K. (2010). Measuring perceived procedural justice and coercion among persons with mental illness in police encounters: The Police Contact Experience Scale. *Journal of Community Psychology*, 38(2), 206-226.
<https://doi.org/10.1002/jcop.20360>
- Weisburd, D., Telep, C. W., Vovak, H., Zastrow, T., Braga, A. A., & Turchan, B. (2022). Reforming the police through procedural justice training: A multicity randomized trial at crime hot spots. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 119(14), e2118780119.
- Worden, R. E., & McLean, S. J. (2017). *Mirage of Police Reform: Procedural Justice and Police Legitimacy*. University of California Press.
<https://doi.org/10.1525/luminos.30>